	<p style="text-align: right;">Envoyé en préfecture le 26/06/2019 Reçu en préfecture le 26/06/2019 Affiché le ID : 059-200043404-20190617-136A-DE</p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>CONSEIL DE COMMUNAUTE</b> <b>REUNION</b></p>
<p style="text-align: center;">45 conseillers communaux</p>	<p style="text-align: center;"><b>REUNION DU 17 juin 2019</b></p>
<p>La séance du Conseil s'est tenue au siège de la Communauté de Communes à 18 h 30.</p> <p><u>Etaients présents</u> : <b>Pour ANOR</b> : M. Jean-Luc PERAT, Mme Joëlle BOUTTEFEUX, Mme Lydie LAVENDOMME, <b>Pour EPPE SAUVAGE</b> : Mme Viviane DESMARCHELIER, <b>Pour FERON</b> : M. Jean ROGER, <b>Pour FOURMIÉS</b> : M. Benoît WASCAT, M. André LEGRAND, Mme Martine ROUX, M. Jack POTTIER, Mme Corinne RIDE, M. Louis YDE, M. Christian MARQUET, Mme Amandine TROCLET, Mme Marie-Hélène CORNIL, M. Franck BERTEAUX, <b>Pour GLAGEON</b> : M. Bernard CHAUDERLOT, Mme Brigitte MOREAU, <b>Pour MOUSTIER EN FAGNE</b> : M. Jean-Michel HANCART, <b>Pour OHAIN</b> : Mme Lydie BUREL, <b>Pour TRELON</b> : M. Thierry REGHEM, Mme Liliane COLLIER, M. Michel BOMBART, <b>Pour WALLERS EN FAGNE</b> : M. Bernard NAVARRE, <b>Pour WIGNEHIES</b> : Mme Dominique CESAR, Mme Pascale MAHUT.</p> <p><u>Etaients absents excusés représentés et ayant donné pouvoir</u> : <b>Pour Anor</b> : M. Benjamin WALLERAND a donné pouvoir à Mme BOUTTEFEUX, <b>Pour FOURMIÉS</b> : M. Mickaël HIRAUX a donné pouvoir à M. Benoît WASCAT, M. Jean-Paul LAJEUNESSE a donné pouvoir à M. BERTEAUX, <b>Pour OHAIN</b> : M. Alain RATTEZ a donné pouvoir à Mme Lydie BUREL, <b>Pour TRELON</b> : M. François LOUVEGNIES a donné pouvoir à M. Thierry REGHEM, Mme Geneviève BONDU a donné pouvoir à M. BOMBART.</p> <p><u>Etaients absents ou excusés</u> : <b>Pour ANOR</b> : M. Gérard ALLAIRE, <b>Pour BAIVES</b> : M. Claude GARY, <b>Pour FOURMIÉS</b> : Mme Sarah GONTIER, Mme Valérie DUFOSET, M. Maxence SIMPERE, Mme Claudine DAQUET, Mme Agnès DUPARCQ, Mme Patricia POUPELLE, M. David HURBLAIN, <b>Pour GLAGEON</b> : M. Alain LOUBERT, <b>Pour WIGNEHIES</b> : M. Jean-Marc TROCLET, M. Christian DUBOIS, Mme Christine BATTEUX, <b>Pour WILLIES</b> : M. Bruno LALLEMANT.</p>	

### N° 136a ADMINISTRATION GENERALE : Rapport d'activités 2018

Monsieur le Président expose que la réalisation du rapport d'activités répond à l'obligation prévue par la loi n°99-589 du 12 juillet 1999 qui impose aux EPCI comportant au moins une commune de plus de 3.500 habitants, d'adresser annuellement avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la communauté de communes.

Monsieur le Président précise que le maire doit en donner communication au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de la communauté de communes, sont entendus.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article R125-3 du Code de l'Environnement qui impose à la collectivité compétente de produire un rapport annuel contenant les informations relatives à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

### **Le conseil communautaire**

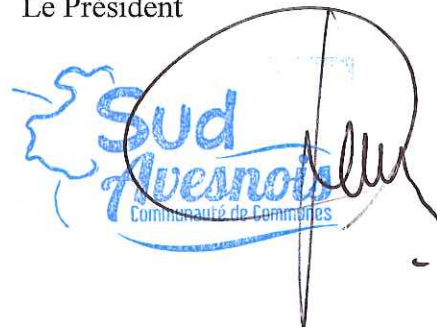
Après avoir entendu l'exposé du Président,

**PREND** connaissance de ce rapport retraçant l'ensemble des activités liées aux compétences de la Communauté de Communes durant l'exercice 2018

**TRANSMET**, avant le 30 septembre, ce document à chaque Maire de chaque Commune membre conformément à la loi n°99-586 du 11 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale

**PRECISE** que ce rapport est mis à la disposition du public dès ce jour, au siège social et sur le site de la CCSA.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Ont signé au registre les membres présents  
**POUR EXPEDITION CONFORME**  
Le Président



The image shows a blue ink signature of the President, written over the logo of the Communauté de Communes Sud Avesnois. The logo features a stylized map of the region and the text 'Sud Avesnois Communauté de Communes'.